



Schola Europaea

Bureau du Secrétaire général

Secrétariat Général

Réf. : 2011-10-D-20-fr-1

Orig.: FR

Projet de procès-verbal de la réunion du Groupe de suivi des Ecoles européennes de Bruxelles

Réunion du 10 octobre 2011 de 9h30 à 12h30 - salle -0/32 - Rue Joseph II, 30 à Bruxelles

Liste des Participants
Réunion du Groupe de suivi des EE de Bruxelles

Président	Mme R. CHRISTMANN	Secrétaire général des Ecoles européennes
Co-président	M. K. KIVINEN	Secrétaire général adjoint des Ecoles européennes
Comité de Direction de la Régie des Bâtiments	M. L. PYNAERT Mme M-C PARDON	Chef de service Conseiller Bâtiments Institutions Internationales Directeur général – Gestion clients, Régie des Bâtiments.
Délégation belge	Mme C. ROBA-RABIER Mme M. VAN LANCKER	Chef de la délégation belge (Communauté française de Belgique) Policy officer (représentant la Communauté flamande de Belgique)
Commission européenne	Mme C. BARDOUX Mme M. SODER-HIGGINS	Commission européenne Chef d'Unité, DG Admin Policy Officer
Représentants des APEEE de B I, II, III et IV	M. P. CHORAINE M. W. MUNCH M. T. BERNARD Mme M. PAULUS	Ecole européenne de Bxl I Ecole européenne de Bxl II Ecole européenne de Bxl III Ecole européenne de Bxl IV
Directeurs	Mme A. RUIZ ESTURLA M. R. GALVIN M. A. PINO M. W. SCHLABE	Bruxelles I Bruxelles II Bruxelles III Bruxelles IV
Représentant du Comité local du Personnel de la Commission	Mme M. GLOWACZ-De-CHEVILLY	
Représentant du Comité du Personnel	M. J. BOITHIAS	Bxl I
Représentant des enseignants	M. J.L. DEGEYTER	Bruxelles IV
Secrétaire	Mme W. DAFOS	BSGEE

Excusés, absents

Mme H. Chraye, Représentant APEE Bxl III
Mme E. Schulze, Représentant APEE Bxl IV
M. L. Paoli, Représentant du COSUP – BXL I
Mme N. Verstraete, Chef de la délégation belge (Communauté flamande de Belgique)
M. L. Vrijdaghs, Administrateur général et Président du Comité de direction de la Régie des bâtiments
M. D. Van Geystelen, Directeur Général, Comité de direction de la Régie des Bâtiments

I. Fixation de l'ordre du jour – 2010-D-339-fr-1

Mme CHRISTMANN souhaite la bienvenue aux participants. L'ordre du jour suivant est approuvé.

I.	Fixation de l'ordre du jour	2011-09-D-59-fr-2
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 3 mars 2011	2011-03-D-19-fr-3
III.	Bruxelles IV 1. Berkendael Date de livraison du préfabriqué 2. Laeken Etat d'avancement des travaux	Communication orale Régie des Bâtiments
IV.	Estimation des effectifs dans les Ecoles européennes de Bruxelles jusqu'en 2016	2011-09-D-64-fr-1
V.	Analyse de la structure linguistique des Ecoles européennes de Bruxelles (mandat du Conseil supérieur d'avril 2011).	2011-09-D-63-fr-1
VI.	Divers	
VII.	Date et lieu de la prochaine réunion	

II. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 3 mars 2011 – 2011-03-D-19-fr-3

Le procès-verbal de la réunion du 3 mars 2011 est approuvé.

III. Bruxelles IV - Laeken

M. PYNAERT précise que les préfabriqués ou « pavillons scolaires » ont été livrés à Berkendael. Ils resteront un an sur place. Le déménagement prendra place cette semaine. Un grand effort a été fourni pour que les repas puissent être pris dans les meilleures conditions.

En ce qui concerne Laeken, les nouvelles sont bonnes également. La date de livraison de l'école de Laeken est maintenue et les travaux continuent selon le planning. La Régie travaille actuellement à un programme de livraison des bâtiments.

M. SCHLABE remercie la Régie des Bâtiments et M. Pynaert pour les bonnes nouvelles.

Une classe allemande devra encore être scindée à Berkendael pour laquelle il faudra trouver un local. Les P5 occuperont les préfabriqués. Les élèves apportant leur repas bénéficieront d'un grand local et d'une belle cuisine. Ces informations ont été envoyées aux parents et figurent sur le site web de l'école. M. Schlabe remercie également M. Pynaert pour la réception, très agréable.

Le permis environnemental a été reçu (valable 10 mois) et l'école de Bruxelles IV est prête à déménager les classes de P5 dans les préfabriqués jusqu'à la fin de l'année scolaire 2011-2012.

IV. Estimation des effectifs dans les Ecoles européennes de Bruxelles jusqu'en 2016 – Doc. 2011-09-D-64-fr-1

Mme CHRISTMANN présente le document 2011-09-D-64-fr-1. Le diagramme en page 3 commence en 2007 plutôt qu'en 2004 comme dans le passé (Bruxelles IV a été ouverte en 2007 sur un site transitoire et ceci a eu une influence sur la répartition des élèves dans les autres écoles de Bruxelles).

L'augmentation moyenne annuelle est passée de 300 à 415 élèves, plus ou moins. Cette moyenne de 415 a servi à calculer l'évolution du nombre d'élèves de 2012 à 2016. L'estimation des effectifs pour 2020 est de 14.035 élèves (415 de plus par an à partir de 2012).

La capacité optimale globale des écoles définies par ce groupe de suivi et approuvées par le Conseil supérieur est de 11400 élèves. Suivant ces calculs, un déficit en locaux disponibles apparaît en 2014 (-145) et va en s'élargissant jusqu'en 2016. Ceci justifie la demande de la création d'une 5^e école à Bruxelles, telle qu'elle a été exprimée pour 2015.

Les Ecoles européennes attendent du nouveau gouvernement qui sera formé une proposition de site pour cette 5^e école. L'école de Bruxelles IV à Laeken sera déjà pleine en 2015. L'expérience des années passées nous a montré que l'existence de Berkendael n'a pas suffi à désengorger les autres écoles, d'où l'importance d'une 5^e école dès que possible et aussi, d'une répartition différente des sections linguistiques.

M. PYNAERT fait remarquer qu'il est délicat de changer les données en cours de route, c'est-à-dire, d'utiliser 2004 puis 2007 comme point de départ des calculs. D'autre part, le diagramme présenté dans le document semble indiquer que la 5^e école serait déjà nécessaire en 2014 ; or, entre l'ouverture de l'école d'Ixelles et celle de Laeken il y a eu 13 ans. La capacité de Laeken, environ 2800 élèves, ne saurait être épuisée en deux ans. Bien entendu, le site de Berkendael n'est plus repris dans le diagramme puisque tous les élèves iront à Laeken.

Concernant la 5^e école, une réponse sera formulée par la Régie suite à la formation du nouveau gouvernement. Il sera sans doute dans l'intérêt des Ecoles européennes de trouver des sites alternatifs à ceux proposés dans la lettre de M. Reynders en 2004 car la situation globale a évolué.

Mme CHRISTMANN précise que Bruxelles V a été demandé pour 2015. Les chiffres du diagramme sont théoriques et, dans la réalité, l'on a souvent accepté un nombre d'élèves supérieur à la capacité optimale. Ce document donne une tendance.

Une fois que les élèves de Berkendael auront déménagé à Laeken, il faudra discuter de l'avenir de Berkendael.

Le diagramme démarre en 2007 car 2004 a été la date de l'élargissement de l'Union européenne, suivie d'une montée en puissance en 2007 avec l'arrivée des Roumains et des Bulgares, apportant un accroissement important d'effectifs. Le chiffre de 415 n'est pas exagéré si l'on tient également compte du fait que 60% des effectifs potentiels ne sont inscrits dans aucune Ecole européenne.

Mme BARDOUX remercie Mme Christmann pour le document présenté ainsi que sa mise au point.

Elle insiste sur le fait que le nœud du problème réside dans le manque actuel d'un Gouvernement belge et d'un interlocuteur officiel avec qui ouvrir les discussions sur la création de Bruxelles V.

Concernant l'estimation de la population scolaire de 2007 à 2016, elle propose d'ajouter un autre tableau à celui qui a été présenté reprenant les effectifs scolaires à partir de 2004 afin de pouvoir comparer les différences et ce que celles-ci signifient.

Mme Bardoux fait également remarquer que le retour à des chiffres de capacité optimale prendra plus de temps que l'estimation présentée dans le tableau (voir page 4). En effet, les estimations pour 2012 pour les écoles de Bxl I, II et III montrent une baisse irréaliste par rapport à 2011 ; il est entendu cependant que ces estimations sont théoriques.

Mme Bardoux soulève aussi la question de la rénovation de la maternelle de Bruxelles I. La Régie avait évoqué cette rénovation et suggéré que les élèves soient momentanément transférés à Berkendael pendant les travaux. Faut-il attendre un nouveau gouvernement afin d'avoir un interlocuteur concernant cette rénovation ?

M. PYNAERT explique que ces travaux ne pourront avoir lieu qu'après la livraison de Laeken, en 2012. Un budget sera proposé à cet effet. Un Gouvernement en affaires courantes est à même de décider à ce sujet, mais il est important de clôturer la livraison de l'école de Laeken dans de bonnes conditions avant d'entamer les rénovations à Bruxelles I.

Pour revenir au tableau d'évolution de la population scolaire de 2007 à 2016, M. Pynaert ajoute que les dates convenues pour ces calculs et approuvés par sa hiérarchie vont de 2004 à 2016.

Mme ROBA-RABIER rappelle que les lettres concernant la 5^e école ont été reçues et que la demande sera traitée en son temps.

Concernant les estimations présentées dans le document, Mme Roba-Rabier émet des doutes sur le chiffre de 2800 élèves pour Bruxelles IV en 2012 étant donné la politique d'inscription qui a été fixée pour 2012 et aussi qu'il n'est pas prévu de faire des modifications de sections à cette date ni d'ouvrir des classes supérieures.

Mme CHRISTMANN rappelle que ces chiffres sont théoriques à partir de 2012 puisque les chiffres réels qui nous sont connus s'arrêtent en 2011. Il est clair que la réalité va différer, mais l'on a toujours procédé de cette manière pour les estimations futures. Ces chiffres sont là aussi pour nous rappeler l'urgence d'une cinquième école et éventuellement le besoin à un moment donné d'un site transitoire. Il n'est pas prévu que Bruxelles IV soit à son maximum en 2012 mais en 2015, surtout avec la création des sections bulgares et roumaines car les chiffres de cette population ont beaucoup

augmenté en quatre ans. L'école ira alors jusqu'en septième secondaire et sera potentiellement pleine en 2015 ce qui nous invite à devoir penser à la structure future de Bruxelles V.

M. KIVINEN souligne qu'en tenant compte des moyennes obtenues en prenant 2004 comme point de départ, l'on obtient une moyenne de 316 nouveaux élèves chaque année. Les chiffres fluctuent mais croissent de manière régulière. L'été dernier, par exemple, les nouveaux inscrits se montaient à 506 pour 2011. L'ouverture de Laeken aura un impact encore inconnu sur ces chiffres. Les chiffres proposés représentent une hypothèse théorique qui pourrait ne pas être très loin de la réalité.

Mme CHRISTMANN explique que les années 2005 et 2006 se sont révélées « faibles » au niveau des inscriptions. Ceci était dû aux premières contraintes au niveau des inscriptions. Il y a eu ensuite l'ouverture de Bruxelles IV à Berkendael, site auquel les parents tournaient le dos au début.

La même chose pourrait arriver avec l'école de Laeken. Mme Christmann estime que nous sommes plus près d'une moyenne de 400 que de 300 à l'heure actuelle, sachant toutefois que les choix des parents peuvent avoir un impact imprévisible sur le chiffre des inscriptions.

Mme PAULUS insiste sur le fait que la Commission, le Parlement et le Conseil recrutent actuellement beaucoup d'agents contractuels, surtout des belges. Souvent, ceux-ci ne trouvent pas de place de maternelle ou primaire dans le réseau officiel belge d'écoles. En 2011, on voit que les élèves de maternelle et P1 inscrits cette année viennent de familles d'agents contractuels. Cette tendance va se renforcer en 2012.

Mme CHRISTMANN ajoute que l'on a eu 102 demandes de plus dans les maternelles francophones cette année. En section francophone il y a aussi beaucoup de fluctuations étant donné les désistements de dernière minute et les inscriptions multiples avec choix définitif d'une école avant la rentrée.

M. MUNCH rappelle qu'il avait demandé, lors d'une réunion précédente, que l'on demande aux écoles quelques statistiques sur la composition de la Cat. I dans les écoles et combien d'agents contractuels se trouvent parmi ceux-ci. Il serait très utile de disposer de ces chiffres.

Concernant l'accroissement moyen par an de la population scolaire, le chiffre exact est moins important que le fait de savoir que la surpopulation et le déficit d'espace disponible guettent les écoles à très courte échéance si rien n'est fait rapidement pour remédier à ce surpeuplement.

Mme CHRISTMANN est d'accord qu'il est urgent de commencer les négociations sur la création de l'école de Bruxelles V et de savoir quels seront les sites potentiels pour cette école.

Mme ROBA-RABIER rappelle que les locaux de Berkendael resteront disponibles tant que ce sera nécessaire, tel que convenu. Le Conseil supérieur ne devrait-il pas signaler aux Autorités belges la nécessité de conserver ces locaux ? En effet, si les locaux se retrouvaient vides en septembre 2012, les Autorités belges pourraient considérer que les Ecoles européennes n'ont plus besoin de cet espace supplémentaire.

Mme RUIZ ESTURLA souligne que la situation du bâtiment Fabiola à l'école de Bruxelles I avait déjà été évoquée par M. Kivinen dans le passé et insiste sur le fait d'arriver à une prise de décision par rapport à ce bâtiment ; un compromis avait été trouvé avec la Régie pour la rénovation de ce bâtiment. Peut-on considérer que, dès que l'école de Bruxelles IV ouvrira à Laeken, la priorité serait donnée à cette rénovation ? Les locaux de Berkendael pourraient dès lors héberger les élèves du bâtiment Fabiola pendant les travaux.

M. KIVINEN ajoute que le bâtiment Fabiola a été construit au début des années 70 et n'a pas été rénové depuis. Des problèmes d'infiltrations d'eau, d'électricité, de chauffage et de consommation d'énergie existent. Le système de sécurité, d'autre part, pourrait être amélioré. Le bâtiment a été inondé plusieurs fois et la question d'une alternative à la rénovation, c'est-à-dire, détruire le bâtiment existant et le reconstruire aux normes modernes, avait été proposée à la Régie. Il devient très urgent de s'occuper de ce bâtiment vu les classes de maternelle et de primaire qui y sont hébergées. M. Kivinen est du même avis que Mme Ruiz-Esturla concernant l'utilité des locaux de Berkendael pendant les travaux de rénovation du bâtiment Fabiola.

Mme CHRISTMANN souligne l'aspect budgétaire de cette rénovation ainsi que celui de la sécurité pour les enfants. Le bâtiment ne semble plus approprié pour héberger des enfants de maternelle ; pourquoi, dès lors, ne pas déplacer ces enfants à Berkendael en attendant que la rénovation puisse prendre place ?

M. PYNAERT ajoute qu'il avait préconisé dans le passé d'utiliser Berkendael en tant que site transitoire. Il est important que l'école de Bruxelles I fasse une demande officielle à l'Etat belge en ce qui concerne le besoin de rénovation et l'utilisation de Berkendael dans le sens indiqué plus haut. A noter que le bâtiment Fabiola doit être vidé et inspecté avant de pouvoir être rénové, ce que la Régie est prête à faire. Ce projet dépendra des Autorités belges et des compétences telles qu'elles seront distribuées dans le prochain Gouvernement.

Mme CHRISTMANN indique qu'il conviendrait de proposer au Conseil supérieur d'envoyer une demande de rénovation du bâtiment Fabiola à l'Etat belge.

Mme BARDOUX souligne que la question de la rénovation de ce bâtiment a déjà fait l'objet d'un accord formel (lettre du 22 juillet 2011 de M. Sefcovic à M. Reynders mentionnant l'intention de la Régie de rénover ce bâtiment). Il reste

maintenant à établir un calendrier plus précis pour ces travaux. Une intervention du Conseil supérieur pourrait faire avancer ce projet plus rapidement.

Mme ROBA-RABIER constate que les questions pédagogiques – telles que le déplacement des enfants d'une école à l'autre – ne sont pas dans les attributions de la Régie. Insister sur la nécessité de ce déplacement relève de la compétence des Ecoles. Il est important que les Ecoles européennes demandent *officiellement* que le site de Berkendael soit utilisé en tant que site transitoire pendant les travaux de rénovation.

Mme RUIZ ESTURLA confirme que l'école de Bruxelles I enverra une demande formelle en ce sens.

M. CHORAINE soulève la question du transport et des coûts générés par le déplacement des enfants de Bruxelles I à Berkendael. Il demande que l'on procède à une estimation de ces coûts.

M. PYNAERT souligne que la Régie tient à gérer les bâtiments à sa charge en « bon père de famille » et à en prendre soin. Berkendael est disponible en tant que site « tampon » et M. Peynaert propose juillet 2012 pour démarrer l'étude du projet de rénovation du bâtiment Fabiola.

V. Analyse de la structure linguistique des Ecoles européennes de Bruxelles (mandat du Conseil supérieur d'avril 2011) – Doc. 2011-09-D-63-fr-1

Mme CHRISTMANN présente le document 2011-09-D-63-fr-1. Les nombreux efforts de l'ACI pour une répartition équilibrée des élèves entre les quatre écoles n'ont pas encore permis de réduire la surpopulation des écoles de Bruxelles I, II et III. Cette difficulté s'explique par la structure linguistique des écoles. Ce point a été rappelé au Conseil supérieur de septembre et un mandat a été donné au Secrétaire général pour analyser la structure linguistique des écoles afin de faciliter une réflexion sur une meilleure répartition des sections. L'objectif est de présenter ce document ainsi que les remarques du Groupe de suivi au Comité budgétaire et au Conseil supérieur de décembre 2011.

Deux hypothèses sont présentées dans ce document :

Hypothèse 1 : à court terme, liée à une réflexion sur la nécessité de la présence de deux ou trois sections néerlandophones dans les écoles de Bruxelles.

Hypothèse 2 : à moyen terme, en intégrant l'existence de Bruxelles V et une répartition théorique des sections DE, EN, FR, des sections uniques, sections « partagées » et des Swals.

Mme Christmann souligne l'importance en pourcentages des sections de langues véhiculaires dans les écoles et surtout de la section francophone.

Le nombre des Bulgares, Roumains et Lituaniens s'accroît, ce qui permet de prévoir la création future de sections pour ces langues (développement du secondaire pour la section Lituanienne qui existe déjà pour la Maternelle et le Primaire). Il est important de noter que la mention « 63,60% en section EN » en page 4. doit être comprise comme 63,60% des 676 élèves Swals. Globalement, les élèves Swals représentent 25% des élèves de la section EN et 7,17% de la section FR.

Bruxelles I a 8 sections linguistiques dont 3 sections uniques (DK, HU et PL). A terme, seuls les Slovènes se retrouveront dans le groupe des Swals vu le départ progressif des Bulgares et Roumains, actuellement dans les grandes classes du secondaire.

Bruxelles II a 9 sections linguistiques dont 4 sections uniques (FI, SW, PT et LT). Les classes des sections FI et SW doivent souvent être dédoublées vu le nombre de demandes d'inscriptions.

Dans le projet **théorique** proposé concernant les cinq écoles il n'y aura plus qu'une langue Swals par école.

Bruxelles III a 7 sections linguistiques dont 2 sections uniques (ES et EL). Les sections grecques et espagnoles sont très peuplées et représentent chacune 15% des effectifs de l'école.

Bruxelles IV a été créée avec 5 sections et a surtout servi à absorber les élèves francophones ne trouvant pas de place dans les autres écoles. Actuellement, 46% de la population de Bruxelles IV sont des élèves de la section francophone. A Laeken, une autre structure devra être développée.

L'objectif final d'une répartition différente des sections linguistiques est de garder le caractère « européen » des écoles où différentes langues sont représentées de manière égale et d'équilibrer les effectifs globaux.

A court terme et pour ce qui est de la section NL, il est proposé de transférer celle de Bruxelles II vers Bruxelles IV où la section existante se développe très lentement.

Hypothèses à court terme (1) et moyen terme (2) :

Mme Christmann présente les bases qui ont été choisies pour construire ces hypothèses (reprises en page 9 du document), dont les « Critères Gagnage » et le potentiel de certaines langues à devenir des sections à part entière.

Le tableau en annexe I « Structure linguistique des Ecoles européennes de Bruxelles » présente la structure actuelle des sections linguistiques dans les quatre écoles. Dans les hypothèses de structure linguistique à court terme et à long terme, les termes « 2 ou 1 », « 1 ou 2 » se rapportent à des sections qui, à certains niveaux, ont des classes dédoublées.

Cette année, le nombre d'élèves dans les sections uniques a fortement progressé, surtout à Bruxelles II où ces sections croissent le plus.

L'hypothèse à moyen terme, est basée sur un nombre **théorique** de sections qui existent avec une classe par niveau. Le chiffre « 325 » représente, de manière théorique, le nombre d'élèves d'une section comprenant 13 niveaux et 25 élèves par classe.

Il est à noter que les sections EL et ES à Bruxelles III, dans la réalité, comptent plus ou moins 900 élèves ensemble. Le chiffre « 2 » doit être compris comme « plus d'une classe par niveau », parce que ces sections ont plus de 400 élèves. Ensemble elles comptabilisent plus ou moins 900 élèves et non deux fois 650.

Le chiffre de 3 sections FR à Bruxelles IV devrait diminuer du fait que beaucoup de Roumains sont inscrits en section francophone (entre 2 et 3 classes).

Dans l'hypothèse à court terme, soit 2013, il est envisagé que la section NL soit déplacée à Bruxelles IV pour réduire le nombre de sections à Bruxelles II.

M. SCHLABE ajoute que le Ministre de l'éducation bulgare a prévu de rencontrer les parents bulgares pour les convaincre du bien fondé des projets en cours. Il est nécessaire en effet d'informer les parents réticents des avantages de faire partie d'une section propre à une langue, ceux-ci étant peu connus.

Mme VAN LANCKER informe le groupe que ses collègues et elle-même ne sont pas vraiment favorables au projet annoncé de déplacer l'une des deux sections NL à Laeken. On ne peut pas encore prévoir l'impact de l'ouverture de l'école de Laeken sur l'inscription des enfants néerlandophones. D'autre part, le néerlandais est l'une des trois langues officielles en Belgique et n'est pas surreprésentée dans les Ecoles européennes, ce qui rend le Ministre de la Communauté Flamande très réticent à accepter la solution proposée. Celui-ci préférerait que l'on attende un an après l'ouverture de l'école de Laeken pour analyser l'impact de cette ouverture sur les inscriptions d'élèves néerlandophones et savoir si ces deux sections néerlandophones ont un potentiel de croissance suffisant justifiant une relocation.

M. KIVINEN ajoute à l'information apportée par M. Schlabe au sujet des sections bulgare et roumaine que le moment où ces sections seront créées sera décidé par le Conseil supérieur. Etablir un planning pour la création de ces sections, d'autre part, prendra quelque temps. A terme cependant, il sera nécessaire de créer ces sections.

M. GALVIN rappelle que les décisions qui seront prises au sujet des sections sont essentiellement des décisions politiques. Les Directeurs des écoles offriront un soutien et des conseils techniques, mais leur rôle est de diriger les Ecoles. La répartition des sections ne relève pas de leur compétence.

Mme CHRISTMANN répond à une question de **M. MUNCH** sur les critères Gagnage et les sections ET et LT. L'évolution des classes de primaire LT montre qu'il est justifié d'ouvrir progressivement les classes dans le secondaire. Les Estoniens sont très nombreux en section anglaise, mais pas assez pour former des classes à part entière.

M. CHORAINE mentionne la problématique des enfants Swals slovènes à Uccle, en section anglophone. Il considère que le document n'apporte pas assez de précisions à ce sujet et propose d'introduire une statistique sur le nombre d'élèves en section anglophone et surtout en maternelle anglophone (actuellement entre 25 et 30% d'enfants). Faudrait-il envisager un dédoublement de la maternelle anglophone ?

Mme CHRISTMANN précise que, dans cette section, 9 élèves sur 27 en maternelle sont actuellement des Slovènes.

M. BERNARD note qu'à Bruxelles III, la population grecque est assez stable depuis 2007. L'augmentation des Espagnols a été assez considérable vu qu'ils ont tendance à s'inscrire à Bruxelles III plutôt qu'à Uccle. Si l'on considère ces deux sections réunies cependant, l'augmentation n'est pas énorme (9%).

M. GALVIN souhaite apporter des précisions sur les sections ET et LT. Les Estoniens sont 78 en maternelle et primaire ; ils sont 29 dans le secondaire. Il serait nécessaire d'avoir 84 élèves en secondaire dans les cinq années à venir. Les Lituaniens qui sont à 54 actuellement ont le potentiel d'être 84 dans les cinq années à venir. Ceux-ci ont une plus grande chance de devenir une section que les élèves Estoniens.

A une remarque de M. Munch sur un possible dédoublement des classes maternelle et primaire, M. Galvin et Mme Christmann répondent que l'école ne possède pas les locaux qui seraient nécessaires à ces classes supplémentaires.

Mme CHRISTMANN ajoute qu'une répartition plus équilibrée des sections entre les 5 écoles rendrait possible ce dédoublement de classes. La question du « cost sharing » entre les Etats membres est à nouveau d'actualité. Il a été demandé, à la dernière réunion de la Troïka, de présenter de manière détaillée la population des élèves Swals et de faire le point sur leur représentativité dans les sections anglophones. Des statistiques vont être réalisées dans ce sens.

Mme ROBA-RABIER se demande s'il est vraiment utile d'avoir une section italienne dans trois écoles différentes. Pourrait-on regrouper cette population dans deux écoles ? Il serait utile de ne pas polariser la discussion seulement autour de la section NL.

Mme CHRISTMANN précise que la discussion sur la section NL provient du constat présenté à plusieurs reprises au Conseil supérieur que cette section créée à Bruxelles IV n'arrive pas à se développer. Les délégations belge, néerlandophone et néerlandaise ont déclaré au Conseil supérieur réfléchir au bien fondé d'avoir trois sections néerlandophones à Bruxelles. La logique de cette discussion était donc de développer la section qui a été créée à Bruxelles IV, qui sera située à Laeken.

Il est important de ne pas structurer la future école de Bruxelles V sur le modèle de Bruxelles IV, afin de préserver les caractéristiques d'une Ecole européenne et prévenir un déséquilibre du fait d'un trop grand nombre d'élèves en section francophone.

Mme RUIZ ESTURLA ajoute à l'intervention de M. Choraine qu'à l'école d'Uccle un tiers des élèves (9 sur 27) en section anglophone maternelle est slovène, ce qui cause un déséquilibre. Il n'y a qu'un professeur et une assistante dans la classe. Il serait utile de pouvoir proposer un accueil plus flexible à ces élèves Swals arrivant en maternelle.

Mme CHRISTMANN fait remarquer que ce problème fait également l'objet de discussions au sein de l'ACI. D'autre part, elle note que dans les écoles européennes hors Belgique le nombre de Swals peut atteindre des proportions bien plus élevées.

Hypothèse à moyen et long terme

Mme CHRISTMANN présente le tableau en page 12 du document en expliquant que le chiffre de « 325 » est théorique et représente une classe de 25 élèves par niveau.

La section allemande regroupe seulement 4% de Swals. Une grande évolution n'est pas envisagée.

Une seule classe par niveau est envisagée pour la section anglophone (sauf à Uccle où il y a une grande demande d'élèves Swals dans la section anglophone).

La section francophone peut évoluer à l'avenir en fonction des autres sections, notamment les sections uniques.

Les 11 sections uniques répertoriées regroupent notamment les sections bulgare, roumaine et lituanienne y compris le cycle secondaire). Théoriquement, l'on répartirait ces 11 sections en deux sections uniques par école (une école en accueillerait 3).

Les sections partagées sont les sections ES (deux sections), IT et NL (trois sections).

Les élèves Swals sont les Slovénes, les Lettons, les Estoniens, les Croates et les Slovaques, répartis en un groupe par école.

A ce stade il y a donc 33 sections réparties dans les cinq écoles auxquelles il pourrait être ajouté une petite section ET créée en primaire, en fonction des discussions à venir.

Les effectifs (théoriques) apparaissent, dans le document, à côté des capacités optimales reprises pour mémoire.

Le but de cette présentation est de suggérer une répartition équilibrée des sections et des effectifs dans les cinq écoles qui tiennent compte du caractère « européen » de nos écoles. Cette réflexion sera présentée au Conseil supérieur qui avait demandé cette analyse.

M. CHORAINE remercie pour ce travail de présentation. Les totaux pour les trois sections sont : 1625 pour la section DE, 1950 pour la section EN et 3900 pour la section FR. En appliquant les pourcentages actuels pour ces sections (présentés en page 13) aux effectifs théoriques, on arrive à **1523 élèves** en section DE (10,90% de 13975), **2405 élèves** en section EN (17,21% de 13975) et **4142 élèves** en section FR (29,64% de 13975).

Mme CHRISTMANN précise que la problématique Swals a été prise en compte dans les chiffres et calculs présentés, comme expliqué précédemment.

En réponse à une question de M. Bernard sur le timing de la 5^e école, Mme Christmann répond qu'une 5^e école est nécessaire rapidement à cause de la structure de celles qui existent déjà. Le document présente une projection à long terme afin que les écoles européennes soient viables et puissent évoluer dans le temps. Bruxelles V devra démarrer avec une structure *définitive* de ses sections.

A une question de M. Choraine, Mme Christmann répond que le nombre de classes indiquées dans la colonne « sections partagées » du tableau en page 12 du document peut changer en fonction de l'évolution future des écoles.

Concernant le dédoublement de sections (et notamment de la section polonaise à Bxl I), Mme Christmann précise qu'il faut un strict minimum de 400 élèves pour pouvoir envisager un dédoublement.

M. MUNCH suggère qu'au vu de la réalité des bâtiments disponibles (le seul site de transition est approprié pour une école primaire), il serait intéressant de considérer la faisabilité d'une option différente à long terme : ouvrir un campus uniquement pour le secondaire.

Mme CHRISTMANN confirme que l'idée avait été envisagée dans le passé. Deux questions se posent :

- Commencer Bruxelles V par le primaire puis le secondaire ?
- Avoir une école rassemblant les grandes classes du secondaire (option présentée en 2003 par les parents lors d'une réunion du Conseil supérieur) ?

Le mandat reçu du Conseil supérieur concernant Bruxelles V concerne la réflexion sur la création d'une école européenne classique comprenant les trois cycles d'études.

Mme BARDOUX signale que l'idée de **M. MUNCH** est intéressante. La création de l'école de Luxembourg II à Mamer a suscité ce même débat, notamment au Conseil supérieur où la question s'était posée de savoir si la Convention permettait qu'une Ecole européenne ne comprenne qu'une partie des cycles. La Convention n'exclut pas cette possibilité pour autant qu'il y ait unanimité du Conseil supérieur. Cette question pourrait se reposer au moment où le choix des sites possibles pour Bruxelles V sera connu.

M. K. KIVINEN pense que l'hypothèse à moyen/long terme présentée par le document est réalisable. Pour la première fois, un projet de vision à long terme est proposé afin de trouver un équilibre entre toutes les écoles européennes de Bruxelles. Il faut savoir qu'au rythme actuel, en 2018-2020, toutes les Ecoles européennes de Bruxelles et aussi Berkendael seront remplies à leur maximum et l'on manquera d'espace pour les trois cycles : maternel, primaire et secondaire.

Les parents demandent que les cycles maternel et primaire soient logés dans des Ecoles de proximité. C'est un concept différent de celui présenté par M. Munch. La décision finale, essentiellement politique, revient au Conseil supérieur.

M. MUNCH rappelle qu'il est possible encore pour le moment d'être créatif. Un campus secondaire est un concept à continuer à explorer vu les coûts impliqués dans la création d'une école classique et la difficulté de faire accepter à une commune Bruxelloise de céder un assez grand espace sans que cela ne lui rapporte aucun revenu en termes de taxes.

Mme CHRISTMANN ajoute, d'une part, que les parents veulent en général garder les fratries ensemble. D'autre part, il est important de garder à l'esprit qu'une école composée uniquement des S6 et S7, par exemple, ne pourrait fonctionner, d'un point de vue pédagogique, que si la totalité des élèves travaillent en langues véhiculaires. En effet, pour certaines petites sections peu peuplées, la plupart des options ne pourraient être offertes.

M. GALVIN souligne qu'une école allant de S4 à S7 devrait héberger plus ou moins 4000 élèves en provenance des autres écoles organisant les autres niveaux. C'était l'idée évoquée en 2003. Encore faudrait-il que ce type d'école soit viable.

Mme CHRISTMANN confirme qu'une école secondaire de 4000 élèves serait difficilement gérable et propose de faire des projections pour la proposition d'un campus du secondaire.

M. L. PYNAERT ajoute que les négociations seraient facilitées par la proposition d'un site se limitant à certains cycles. Cela rendrait la recherche des sites potentiels plus aisée. Les liquidités de l'Etat belge ne sont plus aussi importantes que lorsque les sites à Anderlecht et Josaphat avaient été proposés.

Il est bon aussi de se rappeler que le projet pédagogique proposé pour les écoles européennes de Bruxelles a toujours été de 2500 élèves, contrairement aux écoles européennes dans d'autres pays européens qui ont moins d'élèves.

Mme CHRISTMANN précise que les écoles européennes de Bruxelles présentent un grand nombre de sections, ce qui accroît le nombre global d'élèves et le besoin d'espace.

M. CHORAINE ajoute que la proposition d'un campus secondaire permettrait de traiter tous les élèves de manière égale, alors que la discussion sur la délocalisation des sections entraîne des résistances de la part de ceux qui devraient changer d'école et ne le souhaitent pas. Bruxelles V serait alors un campus pour les S6 et S7 et les sections seraient réparties entre les écoles de Bruxelles I à IV.

Mme CHRISTMANN fait remarquer que la création d'un campus pour les S6 et S7 n'empêcherait pas le déséquilibre entre certaines écoles par rapport aux sections existantes, si personne ne veut changer d'école...

M. K. KIVINEN rappelle qu'un campus secondaire a été testé à Luxembourg I où tous les niveaux sont ensemble ; ils représentent 2400 élèves environ. La situation se révèle en fait très compliquée. Un autre modèle a été testé qui a mieux fonctionné, c'est-à-dire, l'installation des maternelles et primaires ensemble. Dans une vision à long terme (2018-2020), il serait utile d'estimer précisément quels seront les besoins spécifiques en locaux et en matériel pour chaque cycle.

Mme BARDOUX constate que les maternelles et primaires d'aujourd'hui sont, logiquement, les secondaires de demain et que les besoins des uns et des autres doivent pouvoir s'équilibrer.

M. BERNARD se demande comment s'effectueraient les déplacements de classes ? Année par année ? Tout le monde en même temps ? Comment estimer les coûts liés à ces déplacements ?

Mme CHRISTMANN précise que le mandat qui a été donné par le Conseil supérieur a une portée limitée. Le Conseil supérieur va d'abord réagir aux hypothèses présentées dans le document et décidera ensuite de la suite à donner. Le Comité budgétaire va également se pencher sur l'analyse qui a été faite et l'on verra quelle sera son opinion. Nous ne sommes pas encore au stade où toutes les questions posées peuvent trouver une réponse immédiate.

M. CHORAINE pense que les parents vont être préoccupés d'une gestion des sections qui ne tiendrait pas compte des besoins des familles. Au stade où nous sommes, ne serait-il pas déjà possible d'envisager des alternatives à ce qui est présenté et de les inclure dans l'analyse existante ?

Mme CHRISTMANN constate que les parents sont de manière générale contre toute proposition de changement. Le Conseil supérieur a demandé une 5^e école de type classique et le document répond à cette demande.

M. K. KIVINEN ajoute que, malgré l'espace supplémentaire prévu à Laeken en 2012, l'on constate déjà un déficit de places en maternelle dans cette même école. Le secondaire, lui, a le potentiel de grandir. Vu les spécificités des classes maternelles, il n'est pas possible d'utiliser des classes secondaires pour les petits. Par contre, certaines classes de secondaire pourraient utiliser les locaux des primaires. C'est pour cela qu'il est important, actuellement et pour l'avenir, de bien étudier les besoins en locaux et matériel des écoles.

Mme CHRISTMANN propose, pour conclure, que le document 2011-09-D-63-fr-1 soit présenté au Comité budgétaire en même temps que les remarques et propositions qui ont été faites.

Mme SODER-HIGGINS propose que l'on présente au Comité budgétaire ce qui a été prévu dans le budget de Bruxelles IV concernant les sections roumaines et bulgares à Bruxelles IV (ouverture prévue en 2012).

M. SCHLABE confirme que les cinq années de primaire à Laeken en 2012 sont prévues et que l'école a budgétisé l'ouverture de deux sections supplémentaires.

Mme PAULUS demande à la Commission ce qu'il en est de la situation des garderies. Il y a des rumeurs selon lesquelles les garderies centrales seront supprimées. Les parents demandent à l'APEEE d'ouvrir des garderies privées parce qu'il n'y a pas de place dans les garderies de la Commission européenne.

Mme BARDOUX précise que bien que la Commission ait organisé une réunion à l'école de Woluwé pour essayer d'identifier des espaces supplémentaires, c'est en fait l'OIB qui est en charge des garderies et qu'il conviendrait de leur adresser directement ces questions.

Mme CHRISTMANN remercie les participants et annonce que cette réunion sera la dernière qu'elle présidera vu son départ en décembre. Elle renouvelle son invitation à la réception du 6 décembre aux membres de la réunion.

VI. Divers – Néant

VII. Date et lieu de la prochaine réunion

A préciser ultérieurement.